

ADMISSION 2026/2027

Licence L2 & L3 Langues Etrangères Appliquées (L.E.A)

La licence LEA 2^{ème} ou 3^{ème} année est accessible :

- Aux étudiant(e)s d'une licence LEA ayant **validé 60 ECTS (pour une entrée en L2) ou 120 ECTS (pour une entrée en L3)**
- Aux étudiant(e)s venant d'une autre formation post-baccalauréat compatible (Economie-Gestion, Classe Préparatoire HEC ou autre) ayant **validé l'ensemble de leurs crédits** et ayant étudié l'anglais ainsi qu'une deuxième langue étrangère de même niveau
- Aux **titulaires** d'un **BTS ou DUT** ayant étudié l'anglais ainsi qu'une deuxième langue étrangère de même niveau

INSCRIPTION EN LIGNE : procédure dématérialisée

Les demandes d'admission en Licence 2 et Licence 3 se font en ligne sur [e-candidat](#) du site de l'Université.

Dépôt des candidatures : du 18 mai au 22 juin 2026

Examen des dossiers par la commission pédagogique le **3 juillet 2026**

ÉLABORATION D'UN DOSSIER D'ADMISSION

- ☐ Copie **d'une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité)
- ☐ Un Curriculum vitae
- ☐ **Une lettre de motivation** indiquant votre projet professionnel (1 page maximum)
- ☐ Copie **du diplôme du baccalauréat** ou d'un titre admis en dispense
- ☐ Relevé de notes du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense
- ☐ Relevé de notes de **la licence 1^{ère} année et/ou de la 2^{ème} année** ou **d'un cursus post-baccalauréat**.
- ☐ **Attestation ECTS** pour les élèves de CPGE
- ☐ Tous les titres et documents **étrangers** doivent être traduits en langue française par un traducteur assermenté.
- ☐ Une attestation du niveau de français **DEL F B2, DALF C1, DALF C2, TCF B2, TEF** est **obligatoire sauf** pour :
 - Les étudiants français
 - Les étudiants titulaires d'un baccalauréat français
 - Les étudiants étrangers venant de pays francophones

Contact : admlicencelea@univ-lyon3.fr

Pour les étudiants relevant de la Formation Professionnelle continue, vous pouvez prendre contact auprès de leur service : fc3@univ-lyon3.fr